

Compte-rendu de la séance du 8 novembre 2016

Séance du : 8 novembre 2016

Date de convocation : 2 novembre 2016

Date d'affichage : 10 novembre 2016

Assistaient à la séance : Mmes WALTON, ACQUAIRE ;

Mrs ACQUAIRE, FROISSART, BEAUVOIS, FENOT, PARANT, ZIENTEK S. DEVENDEVILLE, LEFEVRE, ROUSSEAU

Absents excusés: Mme CLEENEWERCK, Mrs VANDEPUTTE, B. ZIENTEK (proc. Alain ACQUAIRE),

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers représentés : 12

Secrétaire de séance : Mme WALTON

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 11 octobre 2016 et adoption.
- Signature de l'acte de vente pour le terrain cadastré ZK 57 : jeudi 10/11/2016.
- Jouets de Noël : Montant approximatif des cadeaux par enfants : 20€.
- Rencontre inter-villages de jeux vidéo : le 10/12/2016 après-midi, repas offert aux joueurs.
- Curage des fossés : 50% du montant sera pris en charge par la Communauté de Communes du Pays Hamois.
- Terrain de Longue Paume : le tour du terrain sera réalisé en enrobé par la Communauté de Communes du Pays Hamois (hiver ou printemps).
- Festival des Contes : 7 POURS, 2 ABST, 3 CONTRES : pour la somme de 500.00€.
- Travaux à la mairie : Problème de l'arbre situé devant l'entrée de la future agence postale. Les racines soulèvent l'enrobé. Il faut l'abattre (accord du conseil). Un devis a également été demandé pour couvrir le mur de la mairie qui est abîmé.

SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la demande de la société de Longue-Paume, qui souhaite connaître par avance la subvention supplémentaire qui lui sera accordée en 2017, pour l'organisation du Championnat de France. La société envisage un coût prévisionnel de 12 000.00€.

- Après étude et discussion, les membres du conseil décident que la subvention pour l'organisation de ce championnat de France sera de 1000.00€ (mille euros). La somme sera inscrite au budget prévisionnel 2017.

CONTRAT D'ASSURANCES DES RISQUES STAUTAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que :

- Le Centre de Gestion offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale en mutualisant les risques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

ARTICLE UNIQUE : la commune d'Athies charge le Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021.

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la commune aura la faculté de ne pas adhérer à ce nouveau contrat.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité, paternité, adoption.
- Agents affiliés à l'IRCANTEC : Accident du travail, maladie professionnelle, grave maladie, maladie ordinaire, maternité, paternité, adoption.

Et aura les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à effet au 01/01/2018

Régime du contrat : capitalisation

Nombre d'agents affiliés à la CNRACL, recensés au 31/12/2016 : 3

Nombre d'agents affiliés à l'IRCANTEC, recensés au 31/12/2016 : 0

BAIL A LA SOCIETE DE CHASSE D'ATHIES

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que le bail autorisant le droit de chasse à la Société de Chasse d'Athies sur les terres communales a expiré en 2008 et n'a pas été renouvelé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De procéder au renouvellement du bail pour une durée de 1 année, renouvelable tacitement, commençant à courir à l'ouverture de la chasse 2016.
- Que la redevance annuelle payable à la commune sera de 550 euros, qui seront versées chaque année, lors du dernier trimestre.
- Que Monsieur le Maire sera chargé d'établir le renouvellement dudit bail.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents et remplir toutes formalités nécessaires à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- M. PARANT s'enquiert de l'état du tracteur. Monsieur ACQUAIRE s'en occupera très prochainement.
- M. PARANT souligne le problème de la prolifération des pigeons.
- M. FROISSART demande ce qu'il en est des candélabres dans le Clos des Tilleuls. Les devis sont en attente. Il se propose de changer les ampoules lui-même.
- Monsieur FENOT propose de faire intervenir le chantier d'insertion au cimetière.

Fin de séance à 20h00.

Signatures

